



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 17/03/2021

Dengue à La Réunion L'épidémie s'accélère avec 21 communes concernées

Du 1er au 7 mars, 435 cas de dengue ont été confirmés. L'épidémie s'accélère dans l'île avec 21 communes concernées et des hospitalisations et passages en urgence en augmentation. La circulation du virus s'intensifie dans l'ouest (Le Port, Saint-Paul et la Possession) et de nouveaux regroupements de cas sont identifiés dans le sud (Saint-Joseph, Tampon, Etang-Salé et)Saint-Denis). Depuis le 15 février, la lutte anti vectorielle de l'ARS est appuyée par des équipes du SDIS. Avec l'intensification de la circulation de la dengue récemment observée, cet effectif est passé de 20 à 40 pompiers volontaires, qui interviennent quotidiennement sur les foyers actifs au côté des équipes de l'ARS.

La préfecture et l'ARS de La Réunion rappellent à l'ensemble de la population l'importance de se protéger contre les moustiques.

Situation de la dengue au 17 mars 2021

(données Cellule Santé Publique France en région, ARS)

- La commune du Port rapporte le plus de cas pour la période concernée, soit plus de 57% des signalements.
- Le nombre de cas poursuit sa hausse à la Possession et à Saint-Paul.
- Dans le sud, en plus de St-Joseph, des regroupements de cas sont maintenant identifiés à Etang-Salé et au Tampon.
- Dans le nord, à Saint-Denis, le nombre de regroupements de cas augmente dans de nouveaux quartiers.

Depuis le 1^{er} Janvier 2021

- 1292 cas confirmés
- 61 hospitalisations
- 136 passages aux urgences

Les regroupements de cas (foyers de dengue) :

Région Ouest

- Le Port (Cité Parny, Manes, Satec, SIDR Basse, Vieille ville, Say, Piscine, Zac1, ZUP 1, Cœur Saignant Haut, Cœur Saignant Bas, Zone Industriel n°1, Rivière des Galets)
- La Possession (Moulin Joli, Pichette, La Palmeraie)
- Saint Paul (La Plaine, Lotissement Bellevue)

- Saint-Joseph (Les Jacques, La Cayenne, Le Butor, Le Goyave, Carosse)
- Tampon (Les Quatre Cents)
- **Etang-Salé** (Pied des Roches)

Région Nord

• Saint-Denis (Bellepierre, La Bretagne, Sainte Clotilde)

Alors que des cas isolés étaient localisés dans 15 communes il y a 15 jours, 21 communes sont concernées à ce jour : Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Leu, Saint-Paul, Le Port, La Possession, Le Tampon, Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte Suzanne, Cilaos, Petite-Ile, Les Avirons, Saint Benoit, Etang Salé, Trois Bassins, Bras Panon , Saint André, Entre Deux, Sainte Rose, Saint Louis.

Seules 3 communes n'ont pas recensé de cas pendant 4 semaines consécutives (La Plaine des Palmistes, Saint-Philippe et Salazie).

Recommandations pour lutter contre la dengue

- Se protéger et protéger son entourage contre les piqures de moustiques, y compris les 7 jours suivants l'apparition des symptômes :
 - o répulsifs,
 - o moustiquaires,
 - o vêtements longs,
 - o diffuseurs.

Continuez à se protéger même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement ;

- Eliminer les gîtes larvaires : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile :
- Consulter un médecin en cas de symptômes (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...) et réaliser le prélèvement en laboratoire d'anamyses médicales prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.

Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le Facebook **Ensemble contre les moustiques** : https://www.facebook.com/Ensemblecontrelesmoustiques

Préfecture de La Réunion Service régional de la communication interministérielle

Tél: 0262 40 77 77

Mél: communication@reunion.gouv.fr